



rétractation d'achat et renvoi d'un moteur d'occasion

Par FR_dZastrx, le 28/05/2012 à 14:29

Bonjour,

Suite à une panne de ma voiture, j'ai dû faire changer le moteur.

Grâce au site "francecasse.fr" qui mets en relation clients et vendeurs, j'ai opté pour'une offre (76000Kms garanti 3 mois, 800€ +130€ de livraison) après discussion avec le vendeur par téléphone.

Le règlement s'est fait par courrier (chèque) et le moteur a ensuite été expédié dans mon département pour être **livré le Ven.18 Mai** directement à mon garagiste.

Déballé par mon garagiste que **le dernier jour même où je pouvais exercer mon droit de rétractation (Ven.25 Mai au matin)**

Le produit s'est alors avéré gravement [s]**dysfonctionnel**.[/s]

La validité de garantie du vendeur implique le changement de toutes les pièces ! Le contact téléphonique avec lui s'est très mal passé :

Refus total de reprendre le moteur en cas de renvoi ; le véhicule accidenté aurait fait des tonneaux d'où l'huile trouvée par mon garagiste, mais ça "peut se nettoyer".

Mon garagiste m'a expliqué que nettoyer ça me reviendrait aussi cher que le moteur, et que même après rien ne serait garanti, le moteur ne tournant pas du tout. Il m'a alors proposé de passer par mon assurance pour une expertise : Ma protection juridique n'est disponible qu'à hauteur d'un litige de 1090€ (contre 930€ pour mon litige)

Du coup, **j'ai rédigé,[s] à temps[/s], avec accusé réception, un courrier stipulant au vendeur que je voulais exercer mon droit de rétractation. Toutefois, je n'ai pas pu expédier le moteur lui-même dans le délai imparti par la loi : 120 Kg à emballer et faire**

enlever au garage : Aucun transporteur n'a pu me répondre favorablement le jour même.

Le lendemain, j'ai reçu un appel du vendeur qui avait reçu mon recommandé et maintenait son refus de reprendre le moteur. Je suis prêt à "continuer le combat" mais ... A 130€ la livraison "aller" (+idem au "retour") je ne dois pas me tromper !

Sur la facture de ce moteur, jointe par le vendeur lors de la livraison, aucune information liée aux droits de rétractation : Cela ne devrait-il pas me permettre de faire courir sur 3 mois le délai de rétractation ? Le cas échéant, ma rétractation peut-elle quand même être jugée valide légalement ? Sinon, si je dois opter pour une expertise afin de l'assigner en justice sur la qualité viciée de son produit, n'est-il pas plus prudent de ne pas envoyer le moteur ? Dans ce cas, comment devrais-je procéder : Quels experts contacter ? Etc...

Merci,